



CONDITIONS D'ADMISSION POUR LES CHIENS

Ceux-ci doivent être impérativement tatoués ou "pucés" + Carte d'identification + Carnet de santé à jour :
Maladie de Carré (C), Hépatite de Rubarth (H), Parvovirose (P), Leptospirose (L)

Vaccin complet contre la Toux du Chenil obligatoire pour les séjours en collectivité
Pneumodog (injection) ou Nobivac KC (spray nasal)

Le vaccin contre la Rage (R) est conseillé, mais non-obligatoire.

Merci de prévoir un collier neuf ou une pipette anti-parasitaires quelques jours avant le séjour à la Pension.

Nous gardons tous les papiers du chien durant tout le séjour.

En cas de contrôle des Services Vétérinaires, nous devons présenter le carnet de santé à jour de votre animal.

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont acceptés avec la carte d'identification définitive, passeport avec vaccination anti-rabique à jour, LOF pour les chiens de 2e catégorie, certificat de stérilisation pour les chiens de 2e catégorie, évaluation comportementale, certificat d'aptitude, permis de détention.

En l'absence de ces documents, nous ne pourrions accepter les chiens (assurances).

Nous nous réservons le droit de refuser les chiennes en chaleur. Celles-ci seront acceptées sous conditions.

Merci de nous signaler tous problèmes de santé, de comportement ou toutes autres spécificités de votre animal.

HYGIÈNE

Nous vous conseillons de traiter votre animal contre les parasites (tiques, puces). Pour la bonne hygiène de la pension, si nous devons donner un antiparasitaire à votre animal, celui-ci sera à vos frais. La désinfection des locaux étant assurée tous les jours, la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczémas qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l'animal.

SANTÉ

Nous ne sommes pas responsables de la santé de votre animal, mais nous engageons à lui apporter tous les soins nécessaires en cas de problèmes et à vous prévenir dans les meilleurs délais en cas de soucis. Ces soins - et les éventuels prescriptions correspondantes - ainsi que les soins plus importants (hospitalisation, radios, analyses diverses, vaccins etc..) restent à la charge du propriétaire qui nous donne son accord pour que nous prenions toutes les dispositions nécessaires à la bonne santé de son animal. La pension décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal au cours du séjour sans lien direct avec notre responsabilité.

NOURRITURE

Le coût du séjour s'entend "nourriture comprise".

La fourniture par le propriétaire de l'alimentation de son animal n'entraînera aucune diminution du prix.

ASSURANCE

Le propriétaire reste responsables des dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour (responsabilité civile).

RÉSERVATION

Le propriétaire s'engage à respecter les dates de séjour notées sur le bon de réservation.

Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après la réception d'un acompte à joindre par chèque libellé à l'ordre de Glade's Light sas, de :

- 20€ pour un séjour de moins d'une semaine
- 60€ pour un séjour d'une semaine à 3 semaines
- 100€ pour un séjour de 3 semaines et plus

Cette somme nous restera acquise si le séjour n'est pas honoré.

En cas de prolongation du séjour (selon nos disponibilités) nous avertir 48h à l'avance Si le séjour est écourté, le montant total prévu par la réservation est dû.

FIN DE SÉJOUR

Si le chien est toujours chez nous 10 jours après la fin du séjour prévu sur la réservation - et sans nouvelles du propriétaire - il sera considéré comme abandonné et ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire.

LE FAIT POUR LE PROPRIÉTAIRE DE NOUS CONFIER LA GARDE DE SON ANIMAL, MARQUE SON ADHÉSION TOTALE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES TOUT AU LONG DES DIFFÉRENTS SÉJOURS DE SON ANIMAL À LA PENSION DE LA BRESSE.

J'ai lu et accepté les conditions d'admission ci-dessus pour mon/mes chien(s)

Nom

Date

Signature